



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 mai 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement : projet de création d'une infrastructure dédiée aux modes actifs reliant la route royale à la route de A Rinella

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement : projet de création d'une infrastructure dédiée aux modes actifs reliant la route royale à la route de A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire, notamment l'organisation de la mobilité ;

Considérant le projet de création d'une infrastructure dédiée aux modes actifs reliant la route royale à la route de A Rinella ;

Considérant l'appel à projets (AAP) du Fonds mobilités actives, soutenant financièrement les maîtres d'ouvrage dans les projets de résorption de discontinuités d'itinéraires et dans les projets de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés ;

Considérant que ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'opération des Voies douces, inscrite dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia, et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant la demande de financement au titre de l'AAP Fonds mobilités actives à hauteur de 50%, pour un montant de 1 394 077€ ;

Considérant une participation de l'Etat au titre du PTIC à hauteur de 30%, soit 836 446€ ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de création d'une infrastructure dédiée aux modes actifs reliant la route royale à la route de A Rinella

- Le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses en € HT 2 788 154,00 €

Recettes

AAP fonds mobilités actives	50%	1 394 077€
Etat-PTIC	30%	836 446€
Autofinancement CAB	20%	557 631€

OBJET : Plan de financement : projet de création d'une infrastructure dédiée aux modes actifs reliant la route royale à la route de A Rinella

- La demande de financement auprès de l'Appel à projet « Fonds mobilités actives-aménagements cyclables » ;
- La demande de financement à l'Etat, auprès du PTIC ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

